



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **quatrième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2019-2020, tenue le jeudi 27 février 2020, à 12 h 30, au Studio-théâtre Alfred-Laliberté, salle J-M400 du **pavillon Judith-Jasmin**, 405, rue Sainte-Catherine Est.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Élections aux instances de l'UQAM
 4. Adoption du procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical 2019-2020 tenue le 23 janvier 2020
 - 4.1 Suivis
 5. Informations
 6. Offre de formation à distance : contournement des instances collégiales
 7. Plénière sur la formation à distance (environ 30 min.)
 8. Salon des professeures, professeurs : travaux de rénovation
 9. Divers
-

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Martin Lalonde Susan Turcot
	Danse	
	École de design	Thomas Bernard-Kenniff Guillaume Sasseville
	Études littéraires	
	Histoire de l'art Musique	Valérie Angenot Ons Barnat Connie Isenberg Christian Lapointe
Communication	École supérieure de théâtre	
	Comm. sociale et publique	Oumar Kane
	École de langues École des médias	Agnès Baron Stéfany Boisvert Clovis Gouailler
Science politique et droit	Science politique	Mark-David Mandel Geneviève Pagé
	Sciences juridiques	Stéphanie Bernstein
Sciences	Chimie	
	Informatique	Paul-Vahé Cicek Michaël Ménard Sébastien Mosser
	Mathématiques	
	Sciences biologiques	Jean Danyluc
	Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	Gilles Couture
Sciences de l'éducation	Didactique	Émilie Tremblay-Wragg
	Didactique des langues	Marie-Christine Beaudry
	Éduc. et form. spécialisées	Jean Horvais
	Éducation et pédagogie	Mélissa Bissonnette Mathilde Cambron-Goulet Pascal Ndinga
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Benoit Duguay
	Finance	Ahmad Al-Haji
	Management et tech.	
	Marketing	Ling Jiang
	Organisation et ress. hum.	Martin Chadoin Maude Léonard Ewan Oiry

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Sciences comptables	Gulliver Lux Robert Robillard Michel Sayumwe
	Sciences économiques	Alessandro Barattieri Jean-Denis Garon Robert Leonard Nicolas Marceau René Audet
	Stratégie, resp. sociale et environnementale	
Sc. humaines	Géographie Histoire	Laurent Colantonio Robert Gagnon Julia Poyet Grégoire Winterstein
	Linguistique Philosophie Psychologie Sciences des religions Sexologie Sociologie Travail social	Jo-Annie Sperson-Goulet François Pizarro-Noël

Conseil exécutif

Comité exécutif	Président	Michel Lacroix
	1 ^{er} vice-président	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-présidente	
	3 ^e vice-présidente	Michel Laporte
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin
	Trésorier	

Représentantes, représentants de faculté

	Arts	
	Communication	Djaouida Hamdani
	Science politique et droit	
	Sciences	Jean Privat
	Sciences de l'éducation	Frédéric Fournier
	Sciences de la gestion	
	Sciences humaines	Julie Lavigne
Conseiller FP-CSN		Alain Brouillard

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Études littéraires	Geneviève Lafrance
	Histoire de l'art	Louis Martin
	Théâtre	Lise Roy
Communication	École de langues	Julianne Bertrand François Desaulniers Monica Soto
	École des médias	Mouloud Boukala
Science politique et droit	Sciences juridiques	Martin Gallié Jacques Papy
Sc. de l'éducation	Didactique	Anderson Araujo Oliveira Alain Stockless
	Éducation et formation spécialisées	Sylvie Ouellet
	Éducation et pédagogie	André Lemieux

Sciences de la gestion	Finance	Marko Savor
	Management et techn.	Guy Cucumel Hélène Sicotte
	Marketing	Marie-Eve Faust
	Organisation et ress. hum.	Amparo Jimenez Wassilia Merkouche
Sciences comptables		Saidatou Dicko
		Manon Deslandes
		Sylvie Héroux
		Camélia Radu
		Nadia Smali
Sciences économiques		Julien Martin
Sciences humaines	Sexologie	Isabelle Wallach
	Travail social	Michèle Charpentier

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Stéphanie Bernstein, appuyée par Julie Lavigne, Julia Poyet est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Frédéric Fournier, appuyée par Julie Lavigne, le projet d'ordre du jour est adopté.

3. Élections aux instances de l'UQAM

3.1 Sous-commission des ressources (1 poste)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection du membre professoral aux instances de l'UQAM pour le poste où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle rappelle que, même s'il s'agit d'un Conseil syndical, la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par l'Université et le SPUQ, mais qu'une lettre d'entente a été exigée par le directeur du Secrétariat des instances. Le protocole stipule qu'au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Saidatou Dicko, appuyée par Julie Lavigne, Julia Poyet qui accepte, est élue présidente d'élections. Sur proposition de Julie Lavigne, appuyée par Jean Horvais, Catherine Gosselin qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Stéphanie Bernstein, appuyée par Jean-Denis Garon, Jean Horvais et Jacques Papy, qui acceptent, sont élus scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

La présidente de l'assemblée d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, au poste à pourvoir à la Sous-commission des ressources.

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur provenant de l'École des sciences de la gestion à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

- Benoit Duguay
Département d'études urbaines et touristiques
- Robert Robillard
Département des sciences comptables

Les candidats sont ensuite invités à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

La présidente d'assemblée expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par le directeur du Secrétariat des instances et par la secrétaire générale du SPUQ le 10 février 2020 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

La personne représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources est élue par les professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion.

La présidente d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

École des sciences de la gestion

Benoit Duguay :	Votes : 12
Robert Robillard	Votes : 13
	Vote annulé : 0

Robert Robillard est déclaré élu.

Mandat

La parole est donnée au directeur du Secrétariat des instances, Jean-Philippe Gingras, qui remercie Saidatou Dicko du Département des sciences comptables pour sa participation à la Sous-commission des ressources et félicite Robert Robillard pour son élection. Il mentionne que le membre élu représentant les professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion à la Sous-commission des ressources sera nommé par la Commission des études le 10 mars 2020 pour un mandat prenant effet le 11 mars 2020 et se terminant le 30 juin 2020.

Levée de l'assemblée d'élections à 12 h 55.

4. Adoption du procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical 2019-2020 tenue le 23 janvier 2020

Sur proposition de Benoit Duguay, appuyée par Christian Lapointe, le procès-verbal de la troisième réunion du Conseil du SPUQ 2019-2020 tenue le 23 janvier 2020 est adopté sans modification.

4.1 Suivi

Le président informe le Conseil syndical de l'adoption du projet de politique n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement » par le Conseil d'administration de l'Université. La politique adoptée ne tient cependant pas compte des remarques et recommandations formulées par le SPUQ. Il ajoute que la mise en œuvre de cette nouvelle politique requiert une vigilance de la part du SPUQ notamment en ce qui a trait aux processus et au respect de la confidentialité.

Michel Lacroix suggère aux délégué.es de rappeler aux professeur.es de leur département l'importance de consulter le SPUQ, quelle que soit l'étape ou la situation qui les met en rapport avec une quelconque politique institutionnelle. Cela s'avère particulièrement important, considérant que la nouvelle politique n° 42 comprend des étapes de prévention en plus des étapes d'intervention, pouvant semer une certaine confusion lors de son application.

Il annonce que le SPUQ élabore un projet visant à améliorer la prévention et empêcher la dégradation des interactions entre collègues. Bien qu'il s'agisse de la responsabilité de l'employeur d'assurer un environnement de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement, il est souhaitable d'explorer collégalement les formes de prévention entre collègues. La 2^e vice-présidente, Geneviève Hervieux, présentera ce projet à l'Assemblée générale du 30 avril prochain.

5. Informations

Michel Lacroix informe le Conseil syndical du mécontentement des membres du Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SPGUM) relativement au processus de nomination de leur nouveau recteur, Daniel Jutras, dont la candidature était demeurée secrète lors de la période de consultation. Il mentionne que le SPGUM et la Fédération québécoise des professeures, professeurs d'université (FQPPU) déplorent ce manque de transparence et souhaitent dénoncer ce fonctionnement qui tend à se propager au sein des universités québécoises. Michel Lacroix ajoute qu'une telle pratique ne serait acceptée à l'UQAM, nos représentant.es aux instances exerçant le suivi des dossiers avec minutie.

Le président rappelle que la FQPPU organise une journée d'étude le 13 mars prochain sur l'urgence climatique afin de dégager la position générale des syndicats d'universités sur la question de la crise climatique et pour identifier des façons de se joindre aux pressions exercées par plusieurs syndicats, dont le SPUQ, pour l'adoption de politiques à divers paliers gouvernementaux.

Il termine la période d'informations par une invitation à la solidarité pour les membres du SEUQAM qui doivent poursuivre leur négociation malgré la signature d'une entente de principe avec la direction en décembre dernier. La mésentente porte notamment sur la date de fin de la convention collective et les dates auxquelles les augmentations de salaire sont effectives durant l'année.

6. Offre de formation à distance : contournement des instances collégiales

Michel Lacroix contextualise le projet de résolution en invoquant les pratiques inhabituelles utilisées récemment par l'UQ et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Il s'agit de deux appels d'offres centralisés qui demandent en quelque sorte aux professeur.es d'agir comme sous-traitants. Un appel d'offre du MEES offre 150 000 \$ pour développer un MOOC (*massive open line course*) qui serait à la disposition du Ministère jusqu'en 2023. Un autre appel d'offres provenant d'un sous-comité de la recherche aux cycles supérieurs de l'UQ, invitant les professeur.es à proposer des cours pour répondre à des exigences de formation ou à des objectifs de qualification pour les étudiant.es de cycles supérieurs. Un des cours proposés est *L'éthique en recherche aux cycles supérieurs*, laissant croire qu'aucun de nos programmes n'apprend aux étudiant.es à respecter l'éthique. Il ajoute que ces pratiques sont incompatibles avec notre culture universitaire et contournent les instances collégiales.

La résolution est un rappel du cheminement de création d'un cours, du fonctionnement du système universitaire québécois et, en particulier, celui de l'UQAM. Le président mentionne que le projet de résolution n'est pas un blâme aux professeur.es qui s'engagent dans ce processus, mais un blâme visant le processus lui-même.

DÉVELOPPEMENT CENTRALISÉ D'OFFRE DE FORMATION À DISTANCE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le document « Appel de propositions – Offre de formation réseau visant le développement de compétences professionnelles en recherche chez les étudiants de cycles supérieurs » de la Direction de l'enseignement et de la recherche de l'Université du Québec (UQ) du 3 février 2020;

ATTENDU l'Appel de proposition d'offre de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU que ces projets font des professeur.es de l'UQAM des sous-traitants dans un développement de la formation à distance (FAD) dont les principes, les modalités et les objectifs ont été établis sans les consulter;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4.2.2 du Règlement n° 1 de l'Université du Québec les commissions des études des universités constituantes du réseau ont la responsabilité de veiller aux modifications et suppressions des programmes d'étude;

ATTENDU que la création de cours ou la modification de leur contenu et objectifs est une responsabilité dévolue aux comités de programme, sous réserve d'approbation par la Commission des études;

ATTENDU que les appels de l'Université du Québec et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) mènent à des redoublements inefficients par rapport à des activités de formation offertes à l'UQAM;

ATTENDU que ces appels contreviennent aux procédures d'attribution et de reconnaissance des activités d'enseignement prévues dans la convention collective SPUQ-UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE le contournement des instances collégiales de l'UQAM chargées de veiller au développement de l'offre de formation;

EXIGE que le Comité des études et de la recherche de l'UQ sursoie à la signature de l'entente réseau et suspende immédiatement le projet « Appel de propositions – Offre de formation réseau visant le développement de compétences professionnelles en recherche chez les étudiants de cycles supérieurs »;

DEMANDE au MEES de transférer aux universités québécoises les ressources financières leur permettant de développer sur place les activités de formation à distance, en fonction des projets et modalités spécifiques;

S'OPPOSE au principe du développement d'une offre de cours centralisée, dont le contenu et les objectifs seraient déterminés par l'UQ ou le MEES;

DÉPLORE la visée entrepreneuriale concevant les universités comme « fournisseurs de services pédagogiques ».

La discussion permet de préciser que le projet de résolution proposé fait suite à une résolution similaire adoptée par le Comité de liaison intersyndicale des syndicats des professeurs et des professeures de l'Université du Québec (CLIUQ) et des démarches sont en cours pour amener la FQPPU à dénoncer ces appels d'offres.

Le manque de balises quant à l'attribution du financement est également mentionné dans les échanges de même que l'attrait pécuniaire pour certaines universités y voyant un moyen d'obtenir de l'argent supplémentaire. On s'interroge par la suite sur l'origine du projet proposé par les membres du sous-comité de la recherche aux cycles supérieurs de l'UQ relativement aux besoins de formation des étudiant.es de cycles supérieurs. Les réponses pourraient être trouvées dans les procès-verbaux des réunions de ce comité, mais le SPUQ n'y a pas accès.

Amendement

Il est proposé par Marko Savor, appuyée par Jean-Denis Garon, d'ajouter le paragraphe suivant :

DEMANDE au Comité des études et de la recherche de l'UQ de documenter clairement les désavantages allégués à la page 3 de son « Appel de propositions – Offre de formation réseau visant le développement de compétences professionnelles en recherche chez les étudiants de cycles supérieurs »;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20CS744 DÉVELOPPEMENT CENTRALISÉ D'OFFRE DE FORMATION À DISTANCE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le document « Appel de propositions – Offre de formation réseau visant le développement de compétences professionnelles en recherche chez les étudiants de cycles supérieurs » de la Direction de l'enseignement et de la recherche de l'Université du Québec (UQ) du 3 février 2020;

ATTENDU l'Appel de proposition d'offre de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU que ces projets font des professeur.es de l'UQAM des sous-traitants dans un développement de la formation à distance (FAD) dont les principes, les modalités et les objectifs ont été établis sans les consulter;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4.2.2 du Règlement n° 1 de l'Université du Québec les commissions des études des universités constituantes du réseau ont la responsabilité de veiller aux modifications et suppressions des programmes d'étude;

ATTENDU que la création de cours ou la modification de leur contenu et objectifs est une responsabilité dévolue aux comités de programme, sous réserve d'approbation par la Commission des études;

ATTENDU que les appels de l'Université du Québec et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) mènent à des redoublements inefficients par rapport à des activités de formation offertes à l'UQAM;

ATTENDU que ces appels contreviennent aux procédures d'attribution et de reconnaissance des activités d'enseignement prévues dans la convention collective SPUQ-UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉNONCE le contournement des instances collégiales de l'UQAM chargées de veiller au développement de l'offre de formation;
- EXIGE que le Comité des études et de la recherche de l'UQ sursoie à la signature de l'entente réseau et suspende immédiatement le projet « Appel de propositions – Offre de formation réseau visant le développement de compétences professionnelles en recherche chez les étudiants de cycles supérieurs »;
- DEMANDE au Comité des études et de la recherche de l'UQ de documenter clairement les désavantages allégués à la page 3 de son « Appel de propositions – Offre de formation réseau visant le développement de compétences professionnelles en recherche chez les étudiants de cycles supérieurs »;
- DEMANDE au MEES de transférer aux universités québécoises les ressources financières leur permettant de développer sur place les activités de formation à distance, en fonction des projets et modalités spécifiques;
- S'OPPOSE au principe du développement d'une offre de cours centralisée, dont le contenu et les objectifs seraient déterminés par l'UQ ou le MEES;
- DÉPLORE la visée entrepreneuriale concevant les universités comme « fournisseurs de services pédagogiques ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Plénière sur la formation à distance (FAD)

Michel Lacroix fait état des inquiétudes grandissantes chez les professeurs et maîtres de langue relativement à la réactivation massive de la formation à distance au Québec et à l'étranger et considère qu'il est nécessaire de relancer la discussion en Conseil syndical. Il ajoute que le développement de la formation à distance, tels les appels d'offres précédemment discutés et le projet *e-Campus*, oblige le SPUQ à réfléchir aux conséquences sur les conditions de travail du corps professoral et les aspects pédagogiques d'une part; de même qu'à clarifier nos positions pour interpeller les instances de l'UQAM, la FQPPU et le MEES d'autre part.

Il fait un bref historique des démarches du SPUQ pour inscrire la FAD dans la convention collective lors des négociations de 2015 à l'aide d'un projet d'annexe développé notamment par Frédéric Fournier et Magda Fusaro balisant la FAD et le refus de la direction d'aborder la question alors que les négociations de 2018 ont permis d'introduire dans la convention collective, une lettre d'entente prévoyant la création d'un comité paritaire SPUQ-UQAM au cours de l'année 2020 pour formuler des recommandations sur la FAD.

Par la suite, Michel Lacroix présente le déroulement de la plénière qui débute par deux présentations, l'une par le professeur Vincent Romani et l'autre par le professeur Frédéric Fournier, suivies d'un atelier et de la mise en commun du résultat des discussions.

Vincent Romani, professeur au Département des sciences juridiques et représentant de la Faculté de science politique et de droit au Conseil exécutif du SPUQ, fait part de ses observations sur quatre enjeux pédagogiques à considérer dans la réflexion sur la FAD. Le premier concerne la taille des groupes d'étudiant.es, il rappelle à cet égard que l'UQAM est fondée sur une volonté pédagogique progressiste et alternative, où l'enseignement se donne en petits groupes d'étudiant.es se distinguant ainsi des autres universités qui optent pour l'enseignement donné à de très grands groupes. Le deuxième enjeu concerne la difficulté de reproduire les méthodes pédagogiques dites progressistes (p. ex. apprentissage dynamique, approche par projets, par problèmes, classe inversée) dans des cours donnés à distance en mode synchrone ou asynchrone. Le troisième enjeu soulevé concerne la nécessité

de démontrer l'avantage de l'enseignement en présentiel, distinct de l'enseignement magistral, car la critique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ne peut aller qu'avec une réflexion sur les pratiques pédagogiques présentiels actuelles. Le quatrième enjeu porte sur l'importance de ne pas associer automatiquement les NTIC à un mode d'enseignement magistral et au conservatisme, mais pour y associer un mode d'enseignement créatif et progressiste des ressources sont nécessaires. Le professeur Romani conclut sa présentation en invitant les professeur.es à aborder la question de la formation à distance en considérant le développement d'une pédagogie spécifique.

Frédéric Fournier, professeur au Département de didactique et représentant de la Faculté des sciences de l'éducation au Conseil exécutif du SPUQ, fait un état des lieux de la formation en ligne et aborde les enjeux spécifiques à l'UQAM. Il commence sa présentation en soulignant que l'UQAM souhaite développer un mode d'enseignement à distance qui se démarque du modèle TELUQ, puis définit les modes d'apprentissage synchrone, asynchrone, cours à distance, enseignement hybride, enseignement bi-modal. Il précise que l'enseignement à distance n'est pas un phénomène nouveau en rappelant que, depuis 50 ans, les chaînes de télévision développent des émissions à visées éducatives diffusées à la radio, à la télévision et en mode vidéo; qu'il est utilisé pour répondre aux besoins spécifiques à la réalité des étudiant.es tels les étudiant.es parents, les professionnels en région, les personnes en situation de handicap. Il ajoute que l'enseignement en ligne est considéré comme un bon outil de recrutement des étudiant.es, d'ailleurs plus des deux tiers des établissements postsecondaires offrent des cours en ligne crédités.

Frédéric Fournier rappelle qu'en 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur octroyait 1,2 milliard \$ pour la mise en œuvre d'un plan d'action numérique et la moitié de cette somme est dédiée au financement du projet *e-Campus*, qui se veut être un portail pour recueillir et promouvoir les cours en ligne à l'échelle du Québec. Il mentionne une disparité de la formation en ligne offerte par les universités québécoises (environ 1000 cours répartis dans plus de 100 programmes à l'Université Laval, 400 cours dans 125 programmes à la TÉLUQ). À l'UQAM, le plan de développement stratégique 2015-2019 propose de prioriser l'enseignement en ligne qui se concrétise par la mise en place du plan d'action 2018-2021 pour le développement de l'enseignement en ligne sous forme de projets pilotes sélectionnés par un comité institutionnel composé, entre autres, de professeur.es et de technopédagogues. Celles-ci, ceux-ci accompagnent les professeur.es et maîtres de langue pour la transformation ou le développement d'un cours à distance. Le comité déposera des recommandations à la Commission des études en 2021. Il ajoute que le règlement des études de premier cycle (R5) et celui des études de cycles supérieurs (R8) spécifient maintenant que le comité de programme et le département concerné partagent la responsabilité de définir le mode de prestation des cours (p. ex. en présentiel, en ligne ou hybride). Il conclut sa présentation en soulignant que les seuls éléments de notre convention collective pouvant être utiles concernent entre autres les droits d'auteurs.

Michel Lacroix mentionne avoir examiné les conventions collectives des universités constituantes de l'UQ relativement à la FAD et constate que les conditions offertes aux professeur.es sont très variables : nombre de crédits différents selon qu'il s'agit d'un nouveau cours ou d'une mise à jour, d'un cours déjà monté, crédits variables pour la conception et la prestation, appui technopédagogique balisé à 10 000 \$ par cours, propriété intellectuelle, etc. Un rapport de la FQPPU est disponible sur le site du SPUQ.

Plénière de 30 minutes.

Les points soulevés lors des discussions concernent la nécessité de maintenir et de baliser la propriété intellectuelle, les droits d'auteurs, d'auteurs relativement à la conception et à la médiatisation des cours, en présentiel ou en ligne. Les professeur.es s'interrogent sur le rôle des technopédagogues dans la création d'un cours en ligne et craignent un dérapage quant à la reconnaissance de la propriété intellectuelle. Il a été clairement mentionné que les professeur.es et maîtres de langue, concepteurs de cours, doivent conserver la priorité tant que le cours n'est pas modifié. La notion de liberté

académique relativement aux modalités d'enseignement est abordée sous l'angle de l'interdépendance entre les décisions prises en comités de programme et celles des assemblées départementales et de l'importance d'établir des règles équitables en cette matière.

Les membres craignent que le virage technologique ait un impact négatif sur la vie syndicale, départementale et universitaire et certains demandent qu'une étude soit réalisée sur l'impact de l'enseignement en ligne sur les apprentissages des étudiant.es, sur le développement de la pensée critique. Des membres proposent que la discussion se poursuive en permettant aux membres de témoigner de leur expérience d'enseignement à distance.

8. Salon des professeures, professeurs : travaux de rénovation

Michel Lacroix met en contexte le projet de résolution permettant d'effectuer des travaux de rénovation au Salon des professeures, professeurs en mentionnant la vétusté du mobilier et des appareils. Henriette Bilodeau, 1^{re} vice-présidente, présente l'esquisse de rénovation et les phases de réalisation. Il est mentionné qu'un surplus budgétaire de 106 000 \$ est anticipé pour l'année 2019-2020 et que ce montant pourrait être dédié pour la réalisation de la phase 1 (travaux électriques et de plomberie, revêtement de sol, mobilier et habillage des fenêtres).

20CS745 RÉFECTION DU SALON DES PROFESSEURES, PROFESSEURS

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l'importance du Salon des professeures, professeurs comme lieu de réunion, de sociabilité et de mobilisation;

ATTENDU l'importance du Salon des professeures, professeurs comme vecteur d'amélioration de la qualité de vie au travail;

ATTENDU que le Salon n'a connu aucune rénovation majeure depuis son inauguration en 1990;

ATTENDU le caractère désuet ou dysfonctionnel de l'équipement du Salon;

ATTENDU la présentation du projet de rénovation, tel qu'effectuée en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

APPROUVE le projet de rénovation majeure du Salon des professeures, professeurs;

RECOMMANDE la réalisation d'une première phase de travaux à l'été 2020;

APPROUVE le report au budget 2020-2021 du surplus du budget 2019-2020 afin de couvrir les frais de cette première phase de travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

Rien à signaler

Levée de la réunion à 15 h 25

Le président,

La secrétaire générale,

Michel Lacroix

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 27 février 2020)

1. Projet d'ordre du jour
2. Liste officielle des candidatures
3. Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2019-2020 tenu le 21 janvier 2020
4. Comité des études et de la recherche du l'UQ : « Appel de propositions – Offre de formation réseau visant le développement de compétences professionnelles en recherche chez les étudiants de cycles supérieurs », 3 février 2020
5. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, lettre du 4 février 2020 adressée aux directions générales des cégeps et aux chefs d'établissements universitaires concernant l'offre de cours en ligne ouverts massivement (CLOM)
6. SPUQ, projet de résolution : « Développement centralisé d'offre de formation à distance »
7. SPUQ, projet de résolution : « Réfection du Salon des professeures, professeurs »